

M A I R I E
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Télécopie 02 97 45 39 16

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 Avril 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 4 avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est rassemblé à la salle municipale Kercaradec dans le cadre des dispositions prises dans la lutte contre la propagation du virus covid-19, sous la présidence de Monsieur Alain Layec, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2022.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : A. Layec, J. Teurnier-Leclerc, F. Pinel, M. Abela, A. Ouvrard, Y. Rollin, G. Bieuzen, C. Colombier, A. Mauffret, F. Huchet, C. Le Luel-Palmier, A. Louis, A. Gantier, R. Fardel.

Absents excusés : J. Barçon (procuration à F. Pinel)
G. Cadoret (procuration à F. Huchet)
M. A. Le Petit (procuration à J. Teurnier-Leclerc)
F. Massot (procuration à C. Le Luel-Palmier)
E. Messant-Le Derff (procuration à F. Pinel)

Personne invitée excusée : Monsieur Denis L'Ange, Trésorier au Centre des Finances Publiques de Vannes Ménimur

Secrétaire de séance : A. Mauffret.

Conformément aux dispositions gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, la séance se tient à la salle municipale Kercaradec.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2022

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LE 1^{er} FEVRIER 2022

- Signature le 16 février 2022 de l'acte de cession du bien communal situé 14 rue des Vénètes (Cadastré AN 422 et 424) au profit de la société BL IMMO, représentée par M. BAUDART et Mme LHERITIER, suivant un montant de 300 000.00 €.
- Signature le 8 Mars 2022 du contrat de prêt accordé par la Caisse du Crédit Mutuel de Sarzeau suivant un montant de 1 200 000.00 € pour une durée de 156 mois, pour le financement des travaux d'extension et de rénovation de la mairie et de l'agence postale communale.
- Signature de l'acte de vente relatif à la cession d'un lot du lotissement « Le Clos er Goh » dans les conditions suivantes :

DATE DE SIGNATURE	NOM - PRENOM	Numéro de Lot	Surface M2	Prix/m ²	Prix total
22/03/2022	LAGORD Elisabeth et BOUCHER Marc	7	351M ²	125	43 875 €

3- PRESENTATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LE CLOS D'ARZHIG ».

Dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la réalisation du lotissement Le Clos d'Arzhig à La Saline, la commune a reçu le 22 mars dernier, pour approbation, le bilan de clôture de l'opération établi par Bretagne Sud Habitat à la suite de la cession des contrats d'EADM.

Le document rappelle les objectifs et la consistance du programme, ainsi que les étapes de sa réalisation.

Les 36 lots du programme, dont 6 à vocation sociale, ont été commercialisés au 31 décembre 2021.

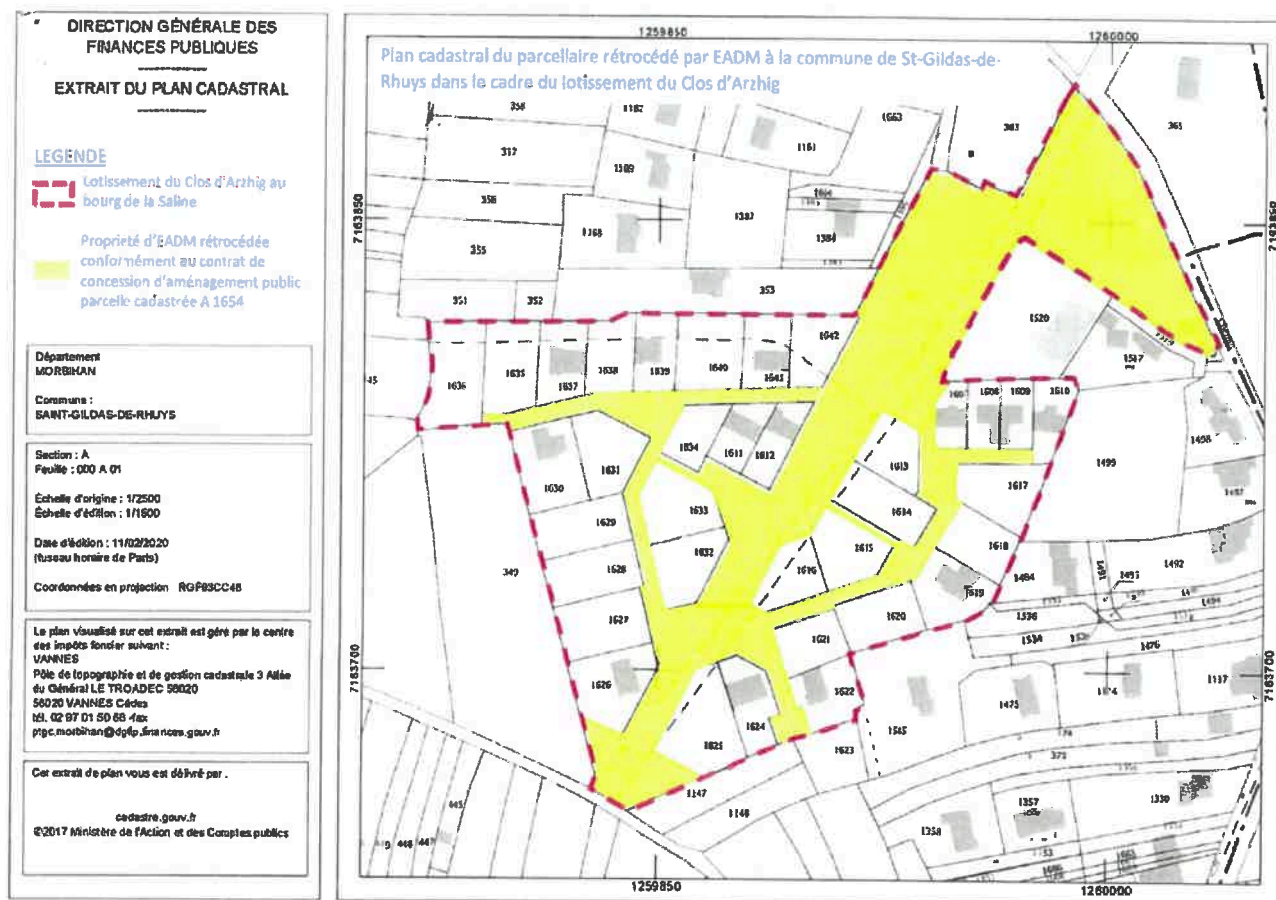
Ce bilan a été porté à la connaissance des membres du conseil et a fait l'objet d'une présentation en séance avec la représentante de Bretagne Sud habitat.

Ce bilan fait apparaître un solde négatif de 59 144,08 €.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention de concession d'aménagement, le concédant est débiteur de son montant à titre de participation.

En application de la délibération d'approbation du Compte rendu annuel d'activité (CRAC) 2020 en date du 8 novembre 2021, la participation de la Commune de St Gildas de Rhuys au déficit de l'opération sera de 26 243,50 € TTC. Compte tenu du déficit indiqué ci-dessus, la participation restant à la charge de Bretagne Sud Habitat est de 32 900,58 € TTC. La somme sera versée à l'article 65738 du budget Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le présent bilan de clôture de l'opération.



4- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES 2021

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes (camping, port, aménagement centre-bourg, Maison de l'Enfance, lotissement communal), retraçant les réalisations budgétaires de l'exercice 2021.

Les comptes administratifs, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée par chapitre et par article en Commission des Finances le 23 mars 2022 et en réunion de conseil informelle le 28 mars 2022, sont rappelés dans les projets de budget 2022.

L'examen du compte administratif fait ressortir un niveau de dépenses de fonctionnement contenu par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui confirme la bonne adéquation entre les dépenses prévisionnelles et les réalisations.

Le Conseil municipal est invité à approuver l'ensemble des comptes administratifs qui lui est présenté par Jocelyne Teurnier-Leclerc, adjointe aux finances :

- Budget Commune : 18 voix Pour
- Budget annexe Camping : 18 voix Pour
- Budget annexe Port : 18 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 18 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 18 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 18 voix Pour

5- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Parallèlement, le Conseil municipal est amené à approuver le compte de gestion 2021 dressé par le Comptable du Trésor et pour lequel les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, selon les votes suivants :

- Budget Commune : 18 voix Pour
- Budget annexe Camping : 18 voix Pour
- Budget annexe Port : 18 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 18 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 18 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 18 voix Pour

6- AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES 2021

Considérant les instructions comptables M14 et M4 prévoyant que l'affectation concerne le résultat cumulé de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le résultat comptable de l'exercice (solde de la section de fonctionnement), majoré (ou diminué) de l'excédent antérieur reporté, ou du déficit antérieur reporté, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement, pour chaque budget, de la manière suivante :

Commune Résultat de l'exercice 2021 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2021	1 847 133.24 €	Dépenses exercice 2021	2 476 551.54 €
Recettes exercice 2021	1 452 589.22 €	Recettes exercice 2021	3 030 175.30 €
Solde exercice 2021	-394 544.02 €	Solde exercice 2021	553 623.76 €
Excédent antérieur reporté	801 898.50 €	Excédent antérieur reporté	0 €
Total excédent cumulé	407 354.48 €	Total excédent cumulé	553 623.76 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	1 341 703.77 €	Viré Section Fonctionnement	0 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	553 623.76 €
Besoin de financement	934 349.29 €		

Camping municipal
Résultat de l'exercice 2021 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2021	51 749.16 €	Dépenses exercice 2021	175 491.93 €
Recettes exercice 2021	75 000 €	Recettes exercice 2021	267 358.03 €
Solde exercice 2021	23 250.84 €	Solde exercice 2021	91 866.10 €
Déficit antérieur reporté	7 942.15 €	Excédent antérieur reporté	39 490.49 €
Total excédent cumulé	15 308.69 €	Total excédent cumulé	131 356.59 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	2 600.00 €	Viré Section Fonctionnement	76 795.28 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	54 561.31 €
Excédent de financement	12 708.69 €		

Port aux Moines
Résultat de l'exercice 2021 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2021	16 827.32 €	Dépenses exercice 2021	41 380.53 €
Recettes exercice 2021	16 992.55 €	Recettes exercice 2021	48 587.55 €
Solde exercice 2021	165.23 €	Solde exercice 2021	7 207.02 €
Excédent antérieur reporté	58 307.56 €	Excédent antérieur reporté	19 642.62 €
Total excédent cumulé	58 472.79 €	Total excédent cumulé	26 849.64 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	0.00 €	Viré Section Fonctionnement	22 849.64 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	4 000.00 €
Excédent de financement	58 472.79 €		

Aménagement centre-bourg
Résultat de l'exercice 2021 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2021	0.00 €	Dépenses exercice 2021	0.00 €
Recettes exercice 2021	0.00 €	Recettes exercice 2021	0.00 €
Solde exercice 2021	0.00 €	Solde exercice 2021	0.00 €
Résultat d'investissement reporté	824 000 €	Déficits de fonctionnement reportés	136 294.73 €
Solde excédent cumulé	824 000.00 €	Solde cumulé	- 136 294.73 €
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	-136 294.73 €
		Viré Section Investissement	0 €

Maison de l'Enfance
Résultat de l'exercice 2021 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2021	53 112.80 €	Dépenses exercice 2021	409 647.53 €
Recettes exercice 2021	1 847 €	Recettes exercice 2021	406 647.53 €
Solde exercice 2021	-51 265.80 €	Solde exercice 2021	-3 000.00 €
Déficit antérieur reporté	94 260.86 €	Excédent antérieur reporté	3 000.00 €
Solde déficit cumulé	145 526.66 €	Total excédent cumulé	0.00 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	5 139.14 €	Viré Section Fonctionnement	0 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	0 €
Besoin de financement	150 665.80 €		

Lotissement communal Résultat de l'exercice 2021 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2021	0 €	Dépenses exercice 2021	386 742.49 €
Recettes exercice 2021	384 770.34 €	Recettes exercice 2021	746 720.23 €
Solde exercice 2021	384 770.34 €	Solde exercice 2021	359 977.74 €
Résultat d'investissement reporté	-369 390.34 €	Excédents de fonctionnement reportés	545 928.70 €
Solde excédent cumulé	15 380.00 €	Solde excédent cumulé	905 906.44 €
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	905 906.44 €
		Viré Section Investissement	0 €

Ces propositions d'affectation de résultats ont été présentées en Commission des finances le 23 mars 2022 et en réunion de conseil informelle le 28 mars 2022 pour l'ensemble des budgets de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus pour l'ensemble des budgets.

7- AIDE EXCEPTIONNELLE UKRAINE

Dans le cadre de la mobilisation des communes pour venir en aide aux populations d'Ukraine victimes du conflit armé avec la Russie, il est proposé au conseil municipal de mobiliser une enveloppe financière sur la base de 0,50 € / habitant population DGF (4 251 habitants en 2020), soit 2 125 €.

Annabelle Gantier demande auprès de quel organisme l'aide sera versée.

Maryse Abela précise que la somme sera bloquée et réservée aux besoins formulés localement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

8- SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU JOURNAL INTIME 2022.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le partenariat conclu en 2019 entre la commune et l'association du Festival du journal intime, dont la troisième édition s'était déroulée durant 3 jours au mois de juin 2021. Compte tenu du succès confirmé de cette manifestation (plus de 1 800 personnes enregistrées sur les deux jours ouverts au public, le double de l'année précédente, sans compter la participation de 130 élèves), l'association l'a informé de son souhait de choisir à nouveau la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys pour l'édition 2022. Celle-ci est prévue les 24, 25 et 26 juin prochains.

L'évènement poursuit toujours un double objectif :

- Faire découvrir des œuvres peu connues d'écrivains ou artistes connus, mais aussi de personnes inconnues, de catégories socioprofessionnelles différentes, à travers plusieurs manifestations afin de faire partager les préoccupations intimes de ces auteurs avec le public
- Sensibiliser le public, en particulier les jeunes, non seulement à la lecture mais aussi à l'écriture. Il permettra également de découvrir, d'entendre des artistes ou des personnalités lire ces textes et de pouvoir échanger avec eux.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de cette manifestation pour l'animation et le rayonnement de la commune, avec la création d'un rendez-vous culturel annuel s'appuyant sur des personnalités du monde littéraire et artistique.

Le plan de financement prévisionnel du festival s'appuie sur de nombreux partenariats, publics et privés. Les aides financières reçues à ce titre étant toutefois à la baisse, une subvention municipale complémentaire de 5 000 € s'avère nécessaire à l'équilibre du budget de l'organisateur. La participation de la commune s'élèverait donc à 15 000 € au total cette année.

En plus de la demande d'aide financière, l'organisateur sollicite la mise à disposition :

- Du Verger de l'abbaye,
- De la salle Kercaradec (spectacle théâtral le vendredi)

Monsieur le Maire regrette que la fondation SNCF se soit retirée du plan de financement (suppression de la subvention de 6 000 €). En revanche, GMVA a porté son aide de 4 000 € à 5 000 €.

Agathe Louis précise qu'elle souhaite s'abstenir en raison de sa participation, en tant que salariée, au groupe de travail constitué au sein de GMVA, en dépit de l'intérêt qu'elle porte à cette manifestation.

Le Conseil municipal, par 18 voix Pour et 1 abstention (Agathe Louis) décide :

- D'approuver la tenue du festival du journal intime dans la commune les 24, 25 et 26 juin prochains ;
- De mettre gracieusement à la disposition de l'organisation les lieux et les moyens logistiques nécessaires à la manifestation ;
- D'allouer à l'association organisatrice une subvention de 15 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association la convention figurant en annexe et définissant le rôle de chaque partie ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

9- VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le tableau synthétique suivant retrace les demandes de subventions présentées par les différentes associations au titre de l'exercice 2022 et les propositions de subventions formulées par les commissions Animations, Vie associative et Finances, ainsi que le Bureau municipal.

ASSOCIATIONS	Subvention 2021	Subvention 2022 demandée	Subvention 2022 proposée
ACCA (Société de chasse)	800 €	900 €	800 €
Amicale Sportive d'Arzon-Les Archers d'Arzon	80 €	500 €	400 €
Association des familles des malades de Kerblay	70 €	80 €	80 €
Association Fédérée des donneurs de sang bénévoles	150 €	150 €	150 €
Association Les Camélias	80 €	80 €	80 €
Association sportive du Golf de Rhuys	600 €	600 €	600 €
Association Subaquatique de Rhuys	200 €	1 000 €	500 €
Aux journées créatives	300 €	700 €	300 €
Bagad de Rhuys	200 €	400 €	200 €
Bicyrhuys	400 €	400 €	400 €
Brezhoneg e Rewis	100 €	150 €	150 €
Cercle Amical	0 €	1 100 €	1 100 €
Cercle généalogique de Rhuys	400 €	400 €	400 €
CFA Bâtiment (3 apprentis en 2022 x 50 €)	150 €	150 €	150 €
Club Amical Philatélique de Rhuys	200 €	200 €	200 €
Club Astronomie de Rhuys	200 €	200 €	200 €
Club gymnastique volontaire J.Lhuillier	---	1 600 €	0 €
Club photo d'Arzon	---	200 €	0 €
Courir à Saint Gildas	250 €	250 €	250 €
Festival du Journal Intime	10 000 €	15 000 €	15 000 €
Festival Ton Bourg Battant	---	12 500 €	12 500 €
FNACA	350 €	350 €	350 €

La Maison Forte et le Patrimoine de Rhuys	300 €	300 €	300 €
La Souris de Rhuys	500 €	500 €	500 €
Le Rond de Saint-Gildas	500 €	600 €	600 €
Les Amis de l'Abbatiale	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Les Amis d'Yvon Mauffret	600 €	600 €	600 €
Les Ateliers créatifs	600 €	600 €	600 €
Les Bourlingueurs de Rhuys	100 €	100 €	100 €
Les Filets Verts	600 €	650 €	600 €
Les Otaries de Rhuys	0 €	1 200 €	800 €
Les Poly'sons de Rhuys	500 €	500 €	500 €
Les Vieilles Voiles de Rhuys	400 €	600 €	500 €
Les Z'ArTmateurs	2 000 €	2 500 €	2 000 €
Marche et Patrimoine	---	375 €	300 €
Nordic de Rhuys	200 €	500 €	0 €
Œuvre Pupilles des Pompiers	400 €	100 €	400 €
Rhuys 56 Ambiance Irlandaise	300 €	700 €	400 €
Sarzeau Football Club	640 €	960 €	720 €
SNSM Arzon	---	1 000 €	600 €
SNSM Sarzeau	600 €	600 €	600 €
SPA de Vannes	200 €	---	100 €
Tennis Club de Saint-Gildas	400 €	500 €	500 €
Tennis Club de Sarzeau	0 €	1 500 €	560 €
Volley du Goh Velin	0 €	200 €	200 €
TOTAL		53 995 €	47 790 €

Frédéric Pinel rappelle le principe selon lequel il est proposé de verser une somme forfaitaire de 80 €/ enfant domicilié à Saint-Gildas-de-Rhuys et pratiquant une activité dans une association sportive.

Après avis favorable de la commission des Finances en date du 23 mars 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter l'attribution des subventions telle qu'elle est présentée ci-dessus.

10- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'EXERCICE 2022

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer depuis 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui, additionné au taux communal de TFB 2020 (14,02 %), a donné le nouveau taux communal 2021 (29,28 %), sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2022 comme en 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2021 Pour mémoire	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.28 %	29.28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,87 %	49,87 %

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- Fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 29,28 %
- Fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 49,87 %

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte – 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le produit fiscal attendu, sans augmentation des taux, permet de conserver des marges de manœuvre et des capacités de financement afin de maintenir un niveau de dépenses d'investissement soutenu s'élevant à plus de 6,4 millions d'euros aux chapitres 21 et 23 tous budgets confondus 2022 (travaux de construction, voirie et réseaux, environnement, acquisition de terrains et de matériels).

En vertu de la notification des bases d'imposition prévisionnelles transmise par la Direction Départementale des Finances Publiques au titre de l'année 2022, le produit fiscal attendu se décompose de la façon suivante :

ETAT DES NOTIFICATIONS DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

I- RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2022

TAXES	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3xcol.2) 4	TAUX VOTÉS 2022 5	Produits attendus (col.3xcol.5) 6	Taux plafond pour 2022 7
Taxe foncière (bâti)	7 433 794	Taux communal					
		29.28	7 795 000	2 282 376	29.28	2 282 376	96.33
Taxe foncière (non bâti)	92 649	49.87	96 200	47 975	49.87	47 975	122.79
			TOTAUX	2 330 351		2 330 351	

Taxes	Taux de référence de 2021 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	10
Taxe foncière (bâti)	29.28	Produit total souhaité	
Taxe foncière (non bâti)	49.87	2 330 351	= 1,0
		2 330 351	

III- TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

2 330 351 €	843 986 €	3 414 €	-797 309 €	2 380 442 €
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	Taxe d'habitation	Allocations compensatrices et DC RTP	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau			Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022(col.14- col.15)	Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 12	départemental 13	Taux plafonds 2022 14	Taux 2021 des EPCI 15	16
Taxe foncière (bâti)	37.72	38.53	96.33	>>>	96.33
Taxe foncière (non bâti)	50.14	49.51	125.35	2.5600	122.79
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	23.73

11- DÉPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.167-19,

Vu la demande du Trésorier payeur formulée auprès des communes du département,

Il est désormais demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servies lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présentes offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, départs en retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (équipements, matériels,...),
- Les concerts, manifestations culturelles et sportives, location de matériel (podiums, chapiteaux...)
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après l'avis favorable de la commission des Finances en date du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget de la commune.

12- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES : PORT, CAMPING, AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG, MAISON DE L'ENFANCE, LOTISSEMENT COMMUNAL

Le projet de budget 2022 a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du Conseil municipal en réunion informelle le 28 mars 2022, à la suite de l'avis favorable de la commission des Finances en date du 23 mars 2022.

Il est soumis au vote du Conseil municipal. Le total par section s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante, toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre) et en prenant en compte les reports de crédits d'investissements de l'exercice 2021 :

	Commune	Camping	Port	Aménagement centre-bourg	Lotissement communal	Maison de l'Enfance
Section Fonct.	4 500 628,00 €	286 795,28 €	70 371,52 €	278 749,29 €	1 079 968,44 €	669 695,00 €
Section Invest.	6 463 353,00 €	71 300,00 €	79 466,59 €	824 000,00 €	15 380,00 €	227 365,80 €
TOTAL	10 963 981,00 €	358 095,28 €	149 838,11 €	1 102 749,29 €	1 095 348,44 €	897 060,80 €

Le compte administratif 2021 et le budget prévisionnel 2022 des budgets Commune et annexes sont rappelés dans les tableaux ci-après, suivant une présentation par chapitre, récapitulant les documents budgétaires remis en Commission des Finances le 23 mars 2022 et en réunion informelle le 28 mars 2022.

S'agissant du budget principal, l'augmentation des crédits inscrits en section de fonctionnement (4 500 628 € en 2022 contre 3 055 979,50 € en 2021) s'explique principalement par l'accroissement du virement à la section d'investissement (chapitre 023 : 1 429 026 € en 2022 au lieu de 262 433 € en 2021) consécutif au transfert des excédents des budgets suivants vers le budget Commune :

- Centre-bourg : 142 454,56 €
- Lotissement : 874 963,44 €
- Camping : 121 656 €

L'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 permet d'alimenter la section d'investissement en 2022 à hauteur de 553 6263,76 €.

Budget Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022
			Budget	CA 2021	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	877 700.00 €	806 533.89 €	893 000.00 €
	012	Charges de personnel	1 023 500.00 €	1 023 252.66 €	1 175 500.00 €
	014	Atténuations de produits	55 620.00 €	540.00 €	800.00 €
	022	Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
	023	Virement Sect. Invest.	262 433.00 €		1 429 026.00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	9 61.94 €	44 781.32 €	105 957.94 €
	65	Autres charges de gestion courante	792 804.56 €	574 269.38 €	858 543.50 €
	66	Charges financières	21 800.00 €	21 233.64 €	25 300.56 €
	67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €	803.41 €	2 000.00 €
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 500.00 €	5 137.24 €	5 500.00 €
		TOTAL	3 055 979.50 €	2 476 551.54 €	4 500 628.00 €
Recettes	013	Atténuations de charges	10 500.00 €	7 492.78 €	9 500,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 574.00 €	27 411.68 €	102 910.00 €
	70	Produits des services et du domaine	133 000.00 €	105 083.71 €	201 500.00 €
	73	Impôts et taxes	2 383 219.94 €	2 493 387.24 €	2 542 700.00 €
	74	Dotations, subventions et participations	318 681.00 €	312 010.00 €	260 500.00 €
	75	Autres produits de gestion courante	203 904.56 €	66 527.81 €	1 083 418.00 €
	76	Produits financiers	0.00 €	4.59 €	
	77	Produits exceptionnels	100.00 €	18 257.49 €	300 100.00 €
		TOTAL	3 055 979.50 €	3 030 175.30 €	4 500 628.00 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022		
			Budget	CA 2021	Budget primitif		
					Report 2021	Crédits nouveaux	Total 2022
	020	Dépenses imprévues	30 000.00 €	0.00 €		10 000.00 €	10 000.00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 574.00 €	27 411.68 €		102 910.00 €	102 910.00 €
	041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €			
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes	42 000.00 €	40 500.00 €		111 500,00 €	111 500,00 €
	20	Immo. Incorporelles	20 862.00 €	9 702.53 €	6 850.00 €	69 000.00 €	75 850.00 €
	204	Subventions d'équipement versées	250 000.00 €	192 729.00 €		102 000.00 €	102 000.00 €
	21	Immo. corporelles	411 845.42 €	305 807.84 €	73 647.96 €	1 242 000.33 €	1 315 648.29 €
	23	Immo. en cours	2 998 882.01 €	1 270 982.19 €	1 261 205.71 €	3 484 239.00 €	4 745 444.71 €
	27	Autres immo. financ.	77 143.29 €	0.00 €			
		TOTAL	3 837 306.72 €	1 847 133.24 €	1 341 703.67 €	5 121 649.33 €	6 463 353.00 €
Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	801 898.50 €	801 898.50 €		407 354.48 €	407 354.48 €
	021	Virement sect Fonct.	262 433.00 €			1 429 026.00 €	1 429 026.00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	9 621.94 €	44 781.32 €		105 957.94 €	105 957.94 €
	041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €			
	10	Dotations & fds divers	1 270 586.80 €	1 198 724.15 €		1 203 623.87 €	1 203 623.87 €
	13	Subv. invest.	557 015.77 €	205 404.63 €		1 156 260.00 €	1 156 260.00 €
	16	Emprunts et dettes	390 500.00 €	0.00 €		1 600 500.00 €	1 600 500.00 €
	21	Terrains nus	0.00 €	3 679.12 €			
	23	Immo. en cours	0.00 €	0.00 €			
	27	Autres immobilisations financières	545 250.71 €	0.00 €		560 630.71 €	560 630.71 €
		TOTAL	3 837 306.72 €	2 254 487.72 €		6 463 353.00 €	6 463 353.00 €

Les **dépenses prévisionnelles d'investissement** intégrées dans le budget principal pour l'exercice 2022 s'élèvent à un montant conséquent pour la commune totalisé à 6 463 353 €, comprenant notamment les opérations suivantes :

• Acquisition de terrains :	249 087,00 €
• Acquisition de la nouvelle salle associative « Lokentaz » :	295 000,00 €
• Acquisition de locaux pour professionnels de santé :	435 000,00 €
• Acquisition d'équipements :	146 126,56 €
• Acquisition de véhicules électriques pour les services techniques :	82 000,00 €
• Travaux d'extension et de rénovation de la mairie et de l'agence postale communale :	1 820 000,00 €
• Effacement des réseaux aériens :	238 286,00 €
• Réalisation d'une nouvelle aire de jeux :	70 000,00 €
• Aménagement de l'entrée de bourg :	930 844,89 €
• Achèvement des travaux d'aménagement de la zone Le Bot :	545 250,71 €
• Aménagement de liaisons douces :	70 000,00 €
• Réalisation d'un nouveau terrain citystade :	80 000,00 €
• Aménagement des secteurs Botpénal-Gouézan :	294 239,00 €
• Aménagement des réseaux d'eaux pluviales :	158 727,70 €
• Programme de voirie annuel :	176 930,00 €

Le programme détaillé des principaux crédits inscrits au chapitre 23 « Travaux de construction, voirie, réseaux, environnement » apparaît dans le tableau ci-après :

DETAIL OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Chapitre 23)

	Budget 2021	Réalisé 2021	% Réalisation	RAR 2021	Crédits nouveaux 2022	Budget total 2022
23-Immobilisations en cours	2 998 882.01 €	1 270 982.19 €	42.38%	1 261 205.71 €	4 214 239.00 €	5 475 444.71 €
2313- Constructions	459 391.89 €	419 729.95 €	91.37%	11 166.41 €	1 925 000.00 €	1 936 166.41 €
00021- Aménagement Mairie	341 209.08 €	401 433.74 €	117.65%	0.00 €	1 820 000.00 €	1 820 000.00 €
00028-Aménagement Port aux Moines	5 982.81 €	4 036.72 €	67.47%	0.00 €		0.00 €
00041- Théâtre de verdure-Jardins	8 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00047-Mise en accessibilité ERP	10 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00048-Réhabilitation salle Kercaradec	20 000.00 €	12 483.49 €	62.42%	7 516.41 €		7 516.41 €
00058-Installation agricole route Goahieu	1 200.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €		0.00 €
00064-batiment Le Net	30 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
96030- Travaux Divers	8 000.00 €	0.00 €	0.00%	3 650.00 €	30 000.00 €	33 650.00 €
98002- Abbatale	20 000.00 €	1 776.00 €	8.88%	0.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €
Non affecté	15 000.00 €	0.00 €	0.00%		15 000.00 €	15 000.00 €
2315- Installations, matériel et outillage techniques	2 289 490.12 €	851 252.24 €	37.18%	1 250 039.30 €	2 289 239.00 €	3 539 278.30 €
00017-Restauration des Dunes	20 000.00 €	17 378.71 €	86.89%	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
00022- Effacement des Réseaux	250 000.00 €	5 295.79 €	2.12%	238 286.00 €		238 286.00 €
00023- Aménagement Espaces Verts	50 000.00 €	39 282.28 €	78.56%	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
00036-Extension éclairage public	15 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
00037- Aire de jeux	20 000.00 €	18 866.94 €	94.33%	0.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €
00042-Signalisation Verticale et Horiz	5 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
00044- Cimetière	15 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00045- PAVE	30 000.00 €	25 888.36 €	86.29%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00046- Réhabilitation de chemins	67 000.00 €	32 160.00 €	48.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00050- Aire d'Accueil Place Monseigneur	16 600.00 €	10 158.85 €	61.20%	0.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €
00052- Sanitaires plages	5 000.00 €	12 256.60 €	245.13%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00054- Aménagement liaisons douces Roh Vras	0.00 €	608.40 €	0.00%	0.00 €		0.00 €
00055-Aménagement Entrée de Bourg	579 800.00 €	128 955.11 €	22.24%	450 844.89 €	480 000.00 €	930 844.89 €
0061 - Etier kerpont	10 000.00 €	20 400.00 €	204.00%	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
0062 - Parking relais	25 000.00 €	14 169.26 €	56.68%	0.00 €		0.00 €
0063 - aménagement liaisons douces Kersaux-Sav Heol	65 000.00 €	50 016.00 €	76.95%	0.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €
00065 - Multisport	60 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €
0066 - Aménagement zone Le Bot	545 250.71 €	0.00 €	0.00%	545 250.71 €		545 250.71 €
00591 - Aménagement partiel de la route de route de kercaradec à Guerneve	75 000.00 €	88 549.59 €	118.07%	0.00 €		0.00 €
00592 - Aménagement partiel dela route de la baie d'Abraham	93 990.70 €	95 294.13 €	101.39%	0.00 €		0.00 €
00038 - Parking office du tourisme					0.00 €	0.00 €
00067 - Aménagement Botpénal-Gouézan					294 239.00 €	294 239.00 €
96030- Travaux divers	8 800.00 €	18 055.44 €	205.18%	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
96031 - Aménagement centre-bourg					10 000.00 €	10 000.00 €
96032- Aménagement Réseaux Eaux P	151 200.00 €	142 472.30 €	94.23%	8 727.70 €	150 000.00 €	158 727.70 €
98001- Programme de Voirie Annuel	157 992.00 €	120 315.68 €	76.15%	6 930.00 €	170 000.00 €	176 930.00 €
Non affecté	23 856.71 €	11 128.80 €	46.65%	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles Espacil	250 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	730 000.00 €	730 000.00 €

Budget Camping

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022
			Budget	CA 2021	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	55 700.49 €	44 055.41 €	58 800.00 €
	012	Charges de personnel	84 650.00 €	82 568.30 €	93 800.00 €
	014	Atténuations de produits	8 000.00 €	6 733.90 €	8 000.00 €
	023	Virement Sect. Invest.	0.00 €	0.00 €	
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	1 430.00 €
	65	Autres charges de gestion courante	41 540.00 €	40 540.06 €	122 565.00 €
	66	Charges financières	900.00 €	766.44 €	500.28 €
	67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	822.22 €	1 200.00 €
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions	500.00 €	5.60 €	500.00 €
		TOTAL	192 290.49 €	175 491.93 €	286 795.28 €
Recettes	002	Résultat de fonctionnement reporté	39 490.49 €	39 490.49 €	76 795.28 €
	013	Atténuations de charges	0.00 €	26.00 €	
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
	70	Produits des services et du domaine	148 800.00 €	260 596.04 €	205 000.00 €
	73	Impôts et taxes	4 000.00 €	6 733.90 €	4 000.00 €
	75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	2.09 €	
	77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	
		TOTAL	192 290.49 €	306 848.52 €	286 795.28 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022		
			Budget	CA 2021	Budget primitif		
					Report 2021	Crédits nouveaux	Total 2022
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 942.15 €	7 942.15 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €		1 000.00 €	1 000.00 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	16 700.00 €	16 666.68 €		16 700.00 €	16 700.00 €
	21	Immo. corporelles	10 850.00 €	10 032.00 €		16 000.00 €	16 000.00 €
	23	Immo. en cours	39 507.85 €	25 050.48 €	2 600.00 €	35 000.00 €	37 600.00 €
		TOTAL	75 000.00 €	59 691.31 €	2 600.00 €	68 700.00 €	71 300.00 €

Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0.00 €	0.00 €		15 308.69 €	15 308.69 €
	021	Virement sect Fonct.	0.00 €	0.00 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €		1 430.00 €	1 430.00 €
	10	Dotations & fds divers	75 000.00 €	75 000.00 €		54 561.31 €	54 561.31 €
		TOTAL	75 000.00 €	75 000.00 €		71 300.00	71 300.00 €

Budget Port aux Moines

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022
			Budget	CA 2021	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	23 61.00 €	6 757.57 €	26 227.72 €
	012	Charges de personnel	19 000.00 €	17 285.65 €	21 000.00 €
	022	Dépenses imprévues	3 800.00 €	0.00 €	3 800.00 €
	023	Virement Sect. Invest.	0.00 €	0.00 €	
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	16 993.00 €	16 992.55 €	16 993.80 €
	65	Autres charges de gestion courante	50.00 €	3.09 €	50.00 €
	67	Charges exceptionnelles	2 200.00 €	341.67 €	2 300.00 €
		TOTAL	65 664.50 €	41 380.53 €	70 371.52 €
Recettes	002	Résultat d'exploitation reporté	19 642.62 €	19 642.62 €	22 849.64 €
	013	Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 021.88 €	2 021.88 €	2 021.88 €
	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	44 000.00 €	44 676.67 €	44 000,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	1 889.00 €	
		TOTAL	65 664.50 €	68 230.17 €	70 371.52 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022		
			Budget	CA 2021	Budget primitif		
					Report 2021	Crédits nouveaux	Total 2022
	020	Dépenses imprévues	4 500.00 €	0.00 €		4 500.00 €	4 500.00 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 021.88 €	2 021.88 €		2 021.88 €	2 021.88 €
	21	Immo corporelles	6 000.00 €	0.00 €		16 000.00 €	16 000.00 €
	23	Immo. en cours	62 778.68 €	14 805.44 €		56 944.71 €	56 944.71 €
		TOTAL	75 300.56 €	16 827.32 €		79 466.59 €	79 466.59 €

Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	58 307.56 €	58 307.56 €		58 472.79 €	58 472.79 €
	021	Virement Sect. Exploit	0.00 €	0.00 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	16 993.00 €	16 992.55 €		16 993.80 €	16 993.80 €
	10	Dotations & fds divers	0.00 €	0.00 €		4 000.00 €	4 000.00 €
	13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €			
		TOTAL	75 300.56 €	75 300.11 €		79 466.59 €	79 466.59 €

Budget Aménagement centre-bourg

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022
			Budget	CA 2021	Budget primitif
	002	Résultat de fonctionnement reporté	136 294.73 €	136 294.73 €	136 294.73 €
	011	Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	
	65	Autres charges de gestion courante	142 454.56 €	0.00 €	142 454.56 €
	67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	
		TOTAL	278 749.29 €	136 294.73 €	278 749.29 €
Recettes	002	Résultat de fonct. Reporté	0.00 €	0.00 €	
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	278 749.29 €	0.00 €	278 749.29 €
		TOTAL	278 749.29 €	0.00 €	278 749,29 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022		
			Budget	CA 2021	Budget primitif		
					Report 2021	Crédits nouveaux	Total 2022
	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0.00 €	0.00 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	278 749.29 €			278 749.29 €	278 749.29 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	545 250.71 €	0.00 €		545 250.71 €	545 250.71 €
		TOTAL	824 000.00 €	0.00 €		824 000.00 €	824 000.00 €
Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	824 000.00 €	824 000.00 €		824 000.00 €	824 000.00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €			
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes	0.00 €	0.00 €			
		TOTAL	824 000.00 €	824 000.00 €		824 000,00 €	824 000,00 €

Budget Maison de l'Enfance

Section de fonctionnement

Dépenses	Cha p.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022
			Budget	CA 2021	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	61 900.00 €	61 012.64 €	63 000.00 €
	012	Charges de personnel	338 850.00 €	337 690.99 €	369 480.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	155 400.00 €		226 915.00 €
	65	Autres charges de gestion courante	550.00 €	1.26 €	550.00 €
	66	Charges financières	11 000.00 €	10 929.60 €	9 700.00 €
	68	Dot. Amort.	50.00 €	13.04 €	50.00 €
		TOTAL	567 750.00 €	409 647.53 €	669 695.00 €
Recettes	002	Résultat de fonct. Reporté	3000.00 €	3 000.00 €	
	013	Atténuations de charges	6 550.00 €	4 522.33 €	4 300.00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	
	70	Produits des services et du domaine	50 700,00 €	60 335.24 €	76 000.00 €
	74	Dotations, subventions et participations	135 500.00 €	110 487.39 €	186 995.00 €
	75	Autres produits de gestion courante	369 000.00 €	231 302.57 €	402 400.00 €
	77	Produits exceptionnels	3 000,00 €	0.00 €	
		TOTAL	567 750.00 €	409 647.53 €	669 695.00 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022		
			Budget	CA 2021	Budget primitif		
					Report 2021	Crédits nouveaux	Total 2022
	001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	94 260.86 €	94 260.86 €		145 526.66 €	145 526.66 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes	51 500.00 €	51 500.00 €		51 500.00 €	51 500.00 €
	21	Immo. corporelles	4 500.00 €	1 612.80 €		7 200.00 €	7 200.00 €
	23	Immo. en cours	5 139.14 €	0.00 €	5 139.14 €	18 000.00 €	23 139.14 €
		TOTAL	155 400.00 €	147 373.66 €	5 139.14 €	222 226.66 €	227 365.80 €

Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0.00 €	0.00 €			
	021	Virement à la section de fonctionnement	155 400.00 €			226 915.00 €	226 915.00 €
	10	Dotations & fds divers	0.00 €	1 847.00 €		450.80 €	450.80 €
	13	Subv. invest.	0.00 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €			
		TOTAL	155 400.00 €	1 847.00 €		227 365.80 €	227 365.80 €

Budget Lotissement communal

Section de fonctionnement

Dépenses	Cha p.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022
			Budget	CA 2021	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	50 000.00 €	1 971.36 €	205 000.00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	384 770.34 €	384 770.34 €	
	65	Autres charges de gestion courante	100.00 €	0.79 €	874 968.44 €
		TOTAL	434 870.34 €	386 742.49 €	1 079 968.44 €
Recettes	002	Résultat de fonctionnement reporté	545 928.70 €	545 928.70 €	905 906.44 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	92 523.29 €	0.00 €	
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	749 850.00 €	746 720.23 €	174 062.00 €
		TOTAL	1 388 301.99 €	1 292 648.93 €	1 079 968.44 €

Section d'investissement

Dépenses	Cha p.	Intitulé	Exercice 2021		Exercice 2022		
			Budget	CA 2021	Budget primitif		
					Report 2021	Crédits nouveaux	Total 2022
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	369 390.34 €	369 390.34 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	92 523.29 €	0.00 €			
	16	Emprunts et dettes	0.00 €	0.00 €		15 380.00 €	15 380.00 €
		TOTAL	461 913.63 €	369 390.34 €		15 380.00 €	15 380.00 €
Recettes	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €		15 380.00 €	15 380.00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	384 770.34 €	384 770.34 €			
	16	Emprunts et dettes	77 143.29 €	0.00 €			
		TOTAL	461 913.63 €	384 770.34 €		15 380.00 €	15 380.00 €

*A la suite de la présentation du projet de budget par **Jocelyne Teurnier-Leclerc**, Adjointe aux finances, **Monsieur le Maire** donne les précisions suivantes :*

En section de fonctionnement du budget Commune, l'évolution des charges à caractère général est contenue dans la mesure où elle représente une augmentation de 1,7 % par rapport au budget 2021. Parallèlement, l'accroissement des charges de personnel est un choix politique de la municipalité, indispensable à la mise en place des projets communaux.

Plus globalement, la commune dispose d'une situation financière saine avec un endettement limité. Les ratios financiers transmis par la Trésorerie sont très satisfaisants. L'inscription d'une enveloppe en section d'investissement de 6,5 millions d'euros révèle la capacité de la commune à mobiliser des crédits pour la réalisation de travaux et l'acquisition d'équipements.

Monsieur le Maire ajoute que le programme d'investissement est financé par :

- *La réintégration dans le budget général des excédents des budgets annexes Lotissement, Aménagement centre-bourg et Camping*
- *Le report de l'excédent de fonctionnement capitalisé*
- *Les subventions d'investissement*
- *L'emprunt souscrit pour l'extension de la mairie ainsi qu'un emprunt d'équilibre pour financer l'acquisition de locaux destinés aux professionnels de santé qui ne seraient pas vendus par Espacil*

Le Conseil municipal approuve le projet de budget dont le détail a été présenté en commission des finances le 23 mars 2022 et en réunion de conseil informelle le 28 mars 2022, sachant que le vote intervient au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget Commune : 19 voix Pour
- Budget annexe Camping : 19 voix Pour
- Budget annexe Port : 19 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 19 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 19 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 19 voix Pour

13- OPÉRATIONS COMPTABLES ENTRE BUDGETS

Considérant le projet de budget primitif 2022, et après avis favorable de la commission des finances en date du 23 mars 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les opérations comptables suivantes entre budgets :

- Participation du budget principal (article 657362) au budget du CCAS (article 7474), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **70 000 €**,
- Participation du budget principal (article 6521) au budget Maison de l'Enfance (article 7552), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **398 000 €**,
- Reversement d'une partie de l'excédent du fonctionnement du camping (article 6522) suivant un montant de **121 565 €** au budget principal (article 70872),

- Reversement de l'excédent d'investissement du budget Aménagement Centre-Bourg (article 168741) d'un montant de **545 250,71 €** au budget principal (article 276348),
- Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget Aménagement Centre-Bourg (article 6522) d'un montant de **142 454,56 €** au budget principal (article 7551),
- Reversement de l'excédent d'investissement du budget Lotissement (article 168741) d'un montant de **15 380 €** au budget principal (article 276348),
- Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget Lotissement (article 6522) d'un montant de **874 963,44 €** au budget principal (article 7551).

14- CONVENTION DE GESTION DE SERVICES DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES AVEC GMVA.

Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA) exerce la compétence Eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020. Depuis cette date, des conventions de gestion de la compétence Eaux pluviales urbaines ont été passées avec les communes pour les années 2020 et 2021.

La signature de nouvelles conventions est nécessaire afin de définir les modalités techniques et financières de coopération entre l'agglomération et les communes, dans l'attente des conclusions d'un schéma directeur des eaux pluviales urbaines en cours d'élaboration. Ces nouvelles conventions prendront effet jusqu'au 31 décembre 2024.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet a été porté à la connaissance des membres du Conseil municipal,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

15- DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL : MAIRIE-LOCAUX PROFESSIONNELS DE SANTE-POLE MULTIMODAL.

Il est proposé de présenter 3 demandes de subvention auprès des services de l'Etat, au titre du programme 2022 de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) :

15-1 Rénovation et extension de la mairie et de l'agence postale communale

Il apparaît opportun de déposer une demande de subvention complémentaire pour tenir compte de l'évolution du projet, essentiellement liée au changement de statut du bureau de Poste en agence postale communale.

Les éléments du programme ont été retravaillés avec le maître d'œuvre et la commune, à savoir :

- Surface de l'extension du bâtiment de 246 m² de surface de plancher (soit 120 m² supplémentaire)
- Démarche environnementale entreprise sur la construction et la rénovation du bâtiment : passage d'une chaudière gaz à une chaufferie bois et mise à niveau de la performance thermique du bâtiment existant en vue de s'inscrire dans les critères de subventions DSIL et DETR / Mise en place de détecteurs de présence dans les bureaux...
- Intégration des VRD au marché de maîtrise d'œuvre
- Réfection complète de la toiture
- Des missions optionnelles « audiovisuelle » et « calcul thermique » ajoutées à la mission initiale
- Une mission DIAG faisant apparaître des éléments de structure à renforcer pour la bonne tenue du futur bâtiment (mise en place d'un plancher béton en rez-de-chaussée à la place du plancher bois / fondations plus conséquentes de l'extension suite à l'étude géotechnique réalisée)
- Suite aux études de sols, remplacement de l'escalier béton par un escalier métallique.
- La modification de l'opération prend en compte par ailleurs l'évolution du bureau de poste en agence postale communale, à compter de janvier 2022, avec une rénovation de la partie poste et un lien entre la mairie et la poste.

Au vu de ces éléments, le coût des travaux est passé de 1 470 000 € HT à 1 878 300 € HT.

Justifications de l'évolution de l'estimation comparativement à l'estimation AVP de janvier 2021 pour la demande DETR initiale

	MAIRIE	POSTE	TOTAL HT
Montant de l'estimation travaux AVP du 15 01 2021	1 470 000 €	0 €	1 470 000 €
Moins-value pour passage en chaufferie bois en remplacement du chauffage PAC géothermie	-30 000 €		-30 000 €
L'augmentation de la surface des travaux de la partie mairie (Hors poste) entre l'estimation DETR et l'APD, avec notamment l'ajout d'une partie des anciens locaux de la poste et la modification des surfaces de l'extension <u>AVP DETR hors VRD :</u> 1 405 000 -30 000 € HT pour 676,39 m2 soit un ratio de 2 033 € HT <u>Estimation du coût de la surface complémentaire en APD :</u> 713,23 m2 soit une augmentation de surface de 36,84 m2 Au ratio moyen de l'AVP DETR : 36,84 m2 x 2 033 € HT/m2 = 74 890 € HT	74 900 €		74 900 €
Ajout d'un solivage et d'un plancher technique en comble de la mairie pour la mise en place de la centrale de traitement d'air	3 100 €		3 100 €
Ajout du lot audiovisuel pour les équipements de la salle du conseil de la mairie	50 000 €		50 000 €
Ajout du lot agencement pour le mobilier intérieur de la mairie	62 200 €		62 200 €
Ajout des travaux de la partie "Poste" en Rdc du bâtiment existant & ajout des travaux complémentaire de désamiantage et de retrait du plomb pour la partie Poste, suite aux diagnostics complémentaire réalisés en mars 2021		192 500 €	192 500 €
Ajout de la reprise du placage pierre en soubassement des façades existantes de la mairie et de la poste	18 200 €	4 000 €	22 200 €
Ajout de la réfection complète de la couverture de la mairie en remplacement du remaniage de la couverture existante	10 500 €		10 500 €
Ajout de châssis vitrés sur la salle de pause, le bureau adjoint 1 et le bureau stagiaire de la mairie	7 100 €		7 100 €
Ajout du parquet massif en chêne, pose collée à l'anglaise dans la salle du conseil	9 700 €		9 700 €
Ajout des niches avec 3 tablettes en panneaux bois finition stratifié dans le hall/dégagement du R+1 de la mairie	1 700 €		1 700 €
Ajout de la réfection du carrelage dans l'accueil public et le guichet de la poste		4 400 €	4 400 €
Montant estimation janvier 2022	1 677 400 €	200 900 €	1 878 300 €
Ecart / estimation travaux AVP du 15 01 2021	207 400 €	200 900 €	408 300 €

Les missions de maîtrise d'œuvre ont également évolué au regard des travaux complémentaires de la mairie et de la transformation du bureau de poste en agence postale communale :

- Honoraires du maître d'œuvre : 164 216 € HT (au lieu de 95 300 € HT)
- OPC : 15 520 € HT
- Bureau SPS : 2 604 € HT
- Bureau de contrôle : 3 730 € HT
- Sondages géotechniques : 4 570 € HT
- Diagnostic amiante, plomb, parasite : 2 550 € HT

Total : 193 190 € HT (au lieu de 95 300 € HT, soit une majoration de 97 890 € HT)

Le coût total de l'opération s'élève donc à 193 190 € HT + 1 878 300 € HT, soit 2 071 490 € HT, correspondant à un coût supplémentaire de 506 190 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de solliciter l'Etat, au titre de la DSIL, pour l'attribution d'une **subvention complémentaire** et d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant	Poste	Montant
Travaux	1 878 300 € HT	Etat - DETR (2021)	211 500 € (accordé)
Etudes et suivi de travaux	193 190 € HT	Etat - DSIL (2021)	180 380 € (accordé)
		Département - PST (2021)	112 500 € (accordé)
		Etat - DETR (2022)	211 500 € (demandée)
		Département - PST (2022)	112 500 € (à demander)
		Etat - DSIL (2022)	150 000 €
TOTAL	2 071 490 € HT	TOTAL Subvention	978 380 €
		Financement propre Mairie (sur le HT)	1 093 110 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la recherche des financements correspondants.

15-2 Résidence Lokentaz – Acquisition de locaux pour les professionnels de santé

La Commune a, par délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016, lancé une consultation auprès de promoteurs immobiliers, permettant de retenir l'offre de la société ESPACIL HABITAT pour la construction de 24 logements locatifs, 7 locaux à destination des professionnels médicaux et paramédicaux et une salle associative.

Ces 7 locaux en rez-de-chaussée d'immeuble destinés à accueillir les professionnels de santé représentent une surface totale de 383,5 m². Parmi ces locaux, 3 sont en cours de vente par ESPACIL HABITAT auprès d'un médecin généraliste, d'une infirmière et d'un cabinet de kinésithérapeutes.

Ainsi, la commune souhaite se porter acquéreur des 4 locaux restant soit une surface de 159.97 m² au prix de 2700 € TTC / m² soit un coût total de 431 919 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de solliciter l'Etat, au titre de la DSIL, pour permettre le financement de l'opération
- d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant	Poste	Montant
Acquisition des locaux	431 919 €	Etat - DSIL (2022) – 30%	129 575 €
		Financement propre Mairie	302 344 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la recherche des financements correspondants

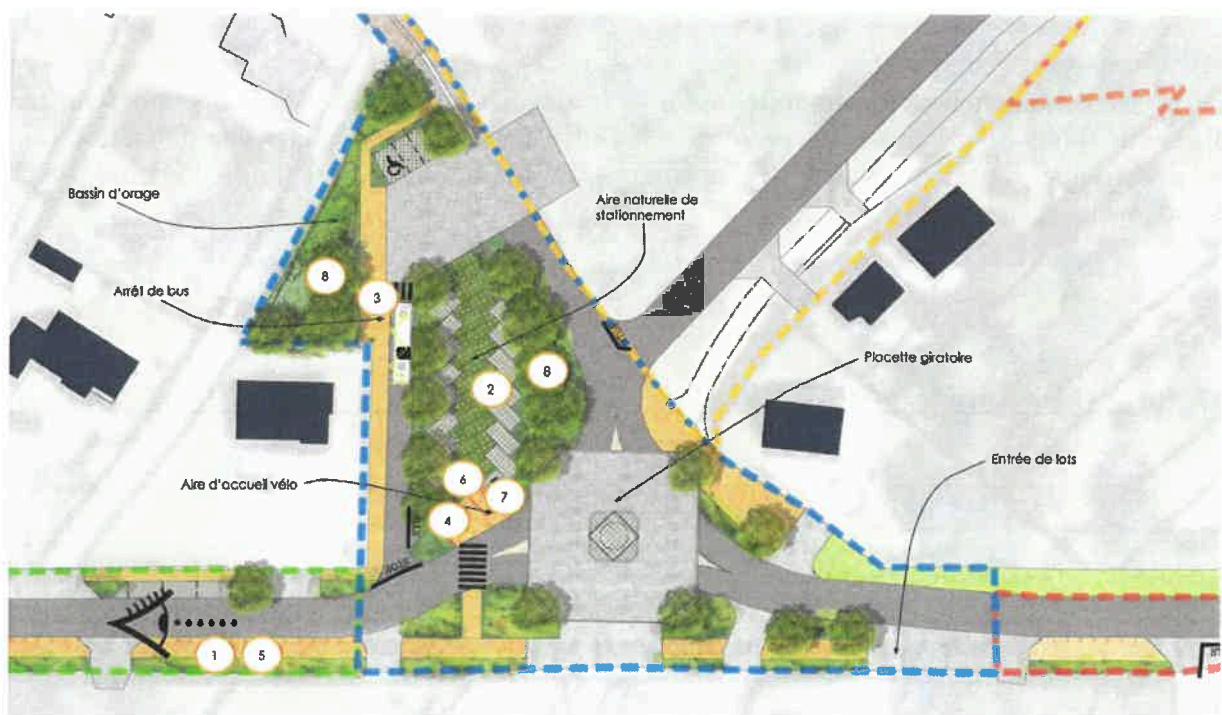
15-3 Pôle multimodal -entrée de ville

La commune, avec l'appui du cabinet de maîtrise d'œuvre Artopia / Legavre, entreprend l'aménagement d'un parking relais en entrée de bourg, route de Sarzeau, d'une superficie d'un hectare.

Cet espace d'une capacité de 300 places de stationnement, devra bénéficier d'un aménagement paysager bucolique et de liaisons privilégiées et sécurisées vers le centre-bourg.

En période estivale, cet ouvrage, couplé à la réalisation du pôle multimodal, permettra avec l'arrêt de navettes électriques (projet expérimenté depuis 2018), la réalisation de liaisons piétonnes et cycles adaptés, pour désengorger le centre-bourg notamment en saison estivale.

Plusieurs équipements devront être mis en place avec des bornes pour les véhicules électriques, des toilettes publiques, une aire de stationnement véhicules motorisés et cycles, et aire de co-voiturage.



La réalisation du pôle multimodal est estimée à un coût global de 570 000 € HT et un coût de maîtrise d'œuvre de 32 500 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de solliciter l'Etat, au titre de la DSIL, pour participer au financement de l'opération,
- d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant	Poste	Montant
Cout travaux – Pôle multimodal	570 000 €	Etat - DSIL (2022) – 30%	180 750 €
Maitrise d'œuvre	32 500 €		
TOTAL	602 500 €	TOTAL (subvention)	180 750 €
		Financement propre Mairie	421 750 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la recherche des financements correspondants

16- DEMANDES DE SUBVENTIONS-FONDS DE CONCOURS AVEC GMVA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le dépôt de demandes de subventions au titre des différents fonds de concours mis en place par Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA) pour participer au financement des opérations éligibles à ces dotations (itinéraires cyclables, équipements sportifs,...).

17- LOTISSEMENT COMMUNAL : MODALITES DE COMMERCIALISATION DU LOT 27.

Le lotissement communal « le domaine du Clos er Goh » a été conçu pour y réaliser 30 logements et diversifier le parcours résidentiel avec différentes modalités de vente réparties de la manière suivante :

- 21 lots à coûts abordables destinés aux primo-accédants (125 € TTC / m²)
- 5 lots en accession libre vendus au prix du marché (230 € TTC / m²)
- 1 lot à destination des bailleurs sociaux pour y construire 4 maisons individuelles avec garage et des critères constructifs spécifiques (issus du cahier des charges « logements innovants » rédigé par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération).

Ainsi, 26 lots ont trouvé preneurs. Le lot n° 27, à destination des bailleurs sociaux reste à commercialiser.

Au vu des entretiens avec les bailleurs sociaux et Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, il est apparu que le prix du foncier (50 € TTC / m²) était trop élevé en fonction du cahier des charges « logements innovants » proposé.

Vannes Golfe Habitat propose d'acquérir le lot 27 du lotissement Domaine du Clos Er Goh, pour y envisager la construction de 4 maisons individuelles avec jardin privatif et 4 garages individuels comme suit :

- Mode constructif en ossature bois isolation paille
- RE2020 en E2C1 (mieux que la base de la RE2020 en E1C1)
- Surface des maisons prévisionnelles : 340 m² de surface habitable (soit 85m² moyen par maison)
- Surface des maisons prévisionnelles : 347m² de surface plancher
- Surface d'emprise au sol prévisionnelle : 400m²
- Sur les 4 maisons, 1 sera financée en PLUS, 1 en PLAI, et 2 en PLS.

Armel Mauffret demande quel est le prix de revient d'une maison pour l'opérateur.

Monsieur le Maire précise que l'opération consiste à réaliser du logement locatif et que les maisons ne sont pas vendues. Il explique que le passage du prix du foncier de 50 à 41 €/m² correspond à un barème voté par GMVA.

Alain Ouvrard demande à connaître la surface de chacune des maisons.

Monsieur le Maire fait savoir que la surface moyenne est de 85 m².

Le Conseil municipal, par 18 voix Pour et 1 voix Contre (Franck Massot) :

- Décide de modifier le prix de vente du lot n°27 en passant de 50 € TTC / m² à 41 € TTC /m² pour permettre la mise en œuvre de ce projet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la concrétisation de ce projet avec Vannes Golfe Habitat

18- MODALITES DE CESSIION DES LOCAUX DESTINES AUX PROFESSIONNELS DE SANTE-RESIDENCE LOKENTAZ.

Par délibération en date du 22 septembre 2016, la Commune a lancé une consultation auprès de promoteurs immobiliers, consultation à l'issue de laquelle la société ESPACIL HABITAT a été retenue pour la construction de 24 logements locatifs, 7 locaux à destination des professionnels médicaux et paramédicaux et une salle associative.

La société ESPACIL HABITAT a souhaité valider avec la commune de Saint-Gildas de Rhuys l'article 6 de l'acte de division et de copropriété de l'immeuble Lokentaz situé 14 chemin Jean-Bernard Le Bot règlementant la commercialisation des 7 locaux en rez-de-chaussée de l'immeuble.

En rappel « Seules sont autorisées, pendant une durée de 10 ans à compter des présentes, au sein des lots désignés comme locaux d'activités au rez-de-chaussée, les activités du secteur sanitaire, social, médico-social, médical ou paramédical ainsi que les activités ou services liés à la commune ».

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'ajouter le paragraphe suivant : « Passé ce délai de 10 ans, les locaux d'activités situés au rez-de-chaussée pourront être affectés à tout autre professionnel après accord du Conseil municipal qui sera en place »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à venir dans le cadre de ces ventes et tous documents afférents à ce dossier

19- AMENAGEMENT DES SECTEURS BOTPENAL-KERDOUIN.

La Commune procède actuellement à la réhabilitation sur les secteurs de Botpénal et Kerdouin d'une partie de ses réseaux d'eaux pluviales et à l'enfouissement des réseaux d'électricité, Télécom et éclairage public en collaboration avec ses différents partenaires.

Ces travaux qui s'achèveront au printemps 2022 laisseront place à une réflexion globale d'aménagement avec comme principaux objectifs de :

- Repenser et réaménager ce secteur avec un traitement paysager adapté,
- Sécuriser cet axe routier

La commune a mandaté le bureau d'études LEGAVRE en ingénierie VRD pour établir un projet d'aménagement en deux tranches consécutives sur Kerdouin (Septembre 2022) puis Botpénal (Novembre 2022).

Ces travaux ont été estimés en phase APD :

- à 119 000 € HT sur Kerdouin
- à 166 000 € HT sur Botpénal

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve ces deux projets (Kerdouin et Botpénal) en phase APD
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux sur ces deux secteurs ainsi que tout autre document s'y rapportant.

20- RENOUVELLEMENT DU MARCHE A BON DE COMMANDE RELATIF AU PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE.

Le marché à bons de commande actuel relatif aux travaux d'investissement sur la voirie communale, passée pour une période de trois ans arrivera à échéance à l'automne 2022.

Il y a donc lieu d'en prévoir le renouvellement.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le principe d'un programme de voirie sur une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- Le lancement d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.
- Monsieur le maire à signer les pièces de marché et tous documents s'y rapportant.

21- RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Le marché relatif à la maintenance de l'éclairage public établi avec la société INEO Atlantique arrive à échéance.

Il est demandé au Conseil municipal d'engager une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour passer un marché à bon de commandes sur une période d'un an renouvelable deux fois.

La prestation devra comprendre la maintenance, le dépannage et l'entretien courant

- Des foyers lumineux d'éclairage public.
- Des foyers lumineux de mise en valeur.
- Des armoires de commande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour engager la procédure de renouvellement du marché et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

22- AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX MAIRIE.

La commune a entrepris une extension et une rénovation du bâtiment de la Mairie, rue Saint Goustan.

Ces travaux, suivis par le cabinet BLEHER Architecte et Maître d'œuvre de l'opération, ont débuté en septembre 2021 et devront s'achever en septembre 2022.

En phase de conception du projet et après le lancement de l'appel d'offres, la Poste a été aménagée de manière indépendante dans un local dissocié de la Mairie. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le statut du bureau de poste a évolué en Agence Postale Communale.

Par ailleurs, étant en rénovation, d'autres adaptations et modifications ont dû être apportées au chantier en cours du projet.

Ainsi, des modifications sont ainsi proposées aux contrats des lots suivants :

LOT 3 : GROS ŒUVRE (MGO)

POSTES	OBSERVATIONS	MONTANTS
Modifications d'ouvrages en lien avec la Poste	<i>Bouchements, percements de mur, mise en œuvre d'un solivage complémentaire pour poser la nouvelle CTA, création d'un portique pour la redistribution des locaux ...</i>	+ 28 562,46 € H.T.
Prestations supprimées	<i>Citerne et passage dans le mur moellon</i>	- 6 277,07 € H.T.
Suppression de 70 m² dégrossi intérieur Poste		- 5 623.22 € H.T.
Suppression de 150 m² dégrossi intérieur Mairie		- 12 012 € H.T.

Rappel du montant initial du marché : 487 306.69 € HT

Soit un avenant en plus-value de + 4 650,17 € HT (+0.95%).

TOTAL Marché après avenant (lot 3 – GROS ŒUVRE - MGO) : 491 956.86 € HT

LOT 4 : CHARPENTE BOIS (ROLLAND)

POSTES	OBSERVATIONS	MONTANTS
Agrandissement du solivage pour CTA		+ 1 414.93 € H.T.

Rappel du montant initial du marché : 44 769.94 € HT

Soit un avenant en plus-value de + 1 414,93 € HT (+3.16%).

TOTAL Marché après avenant (Lot 4 - CHARPENTE BOIS - ROLLAND) : 46 186, 87 € H.T.

LOT 5 : COUVERTURE - ZINGUERIE (LE NEVEU)

POSTES	OBSERVATIONS	MONTANTS
Ajout de outeaux pour sortie en toiture pour CTA		+ 1560,00 € H.T.

Rappel du montant initial du marché : 120 290.51 € HT

Soit un avenant en plus-value de + 1 560,00 € HT (+1.30%)

TOTAL Marché après avenant (Lot 5 – COUVERTURE / ZINGUERIE) : 121 850.51 € H.T.

LOT 6 : ETANCHEITE (DENIEL ETANCHEITE)

POSTES	OBSERVATIONS	MONTANTS
Modification verrière extension		+ 895,00 € H.T.

Rappel du montant initial du marché : 30 758.00 € HT

Soit un avenant en plus-value de + 895,00 € H.T (+2.91%)

TOTAL Marché après avenant (Lot 6 – ETANCHEITE / DENIEL ETANCHEITE) : 31 653,00 € H.T.

LOT 11 : CLOISONS SECHES – ISOLATION (SLMH)

POSTES	OBSERVATIONS	MONTANTS
Modification prestations Poste		+ 11 783.72 € H.T.

Rappel du montant initial du marché : 132 756.71 € HT

Soit un avenant en plus-value de + 11 783,72 € HT (+8.88%).

TOTAL Marché après avenant (Lot 11 – CLOISONS SECHES - ISOLATION) : 144 540 .43 € H.T.

LOT 16 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE (DC ENERGIE)

POSTES	OBSERVATIONS	MONTANTS
Prestations supprimées	Poste : Sanitaires / CTA ...	- 4 837.03 € H.T.
Prestations ajoutées	Poste : Dimensionnement de la CTA, système d'extractions...	+ 7 557.00 € H.T.

Rappel du montant initial du marché : 168 950.00 € HT

Soit un avenant en plus-value de + 2 719.97 € HT (+1.61%).

TOTAL Marché après avenant (Lot 16 – DC ENERGIE) : 171 669.97 € H.T.

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 28 mars 2022,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et tous documents y afférents sur les différents lots précités.

23- EXTENSION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT DE GMVA SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.

Le droit de préemption urbain (DPU) a déjà été délégué à Golfe du Morbihan Vannes agglomération (bénéficiant de la compétence développement économique) pour les zones d'activités économiques (ZAE) transférées ou déjà communautaires, mais pas pour les extensions de ZAE prévues au PLU. De fait, juridiquement, ni les communes ni GMVA ne sont en capacité à préempter sur ces espaces.

GMVA propose donc aux communes d'intégrer d'autres périmètres supplémentaires de futures zones d'activités sur lesquelles la communauté d'agglomération pourra bénéficier d'un droit de préemption urbain. A cet effet, il est demandé d'étendre le droit de préemption au profit de GMVA sur les zones 1AU_i et 2AU_i des communes composant son territoire.



Le Conseil Municipal, par 18 voix Pour et 1 abstention (Franck Massot) :

- autorise Golfe du Morbihan Vannes Agglomération à étendre son périmètre de droit de préemption urbain sur le périmètre ci-dessus cartographié.

24- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Afin de répondre à la demande croissante d'entretien des espaces verts et de la voirie, mais aussi en vue de satisfaire à la réglementation sur l'aménagement du temps de travail (notamment dans le cadre de l'entretien des espaces publics à la suite des marchés du samedi et du dimanche sur la période allant d'avril à septembre), le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi affecté aux services techniques, sur la base du grade d'Adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022.

25- DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, D'HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES.

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 (fixant les droits et obligations des fonctionnaires) qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Le décret n°2020-256 d'application pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020 et détermine les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

La loi précitée crée également un nouvel article 26-2 dans la loi 84-53 qui indique que les centres de gestion mettent en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, ce dispositif de signalement.

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion du Morbihan en date du 29 novembre 2021 relative

- A la mise en place d'un conventionnement avec les collectivités affiliées ou non affiliées sur le dispositif de signalement visé par le décret pré-cité,
- A la définition des conditions générales régissant le dispositif de signalement mis en œuvre par le CDG56 pour les collectivités délégantes,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental, en date du 25 janvier 2022, après saisine de la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention confiant au CDG56 la gestion du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes. La convention dont le projet a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal, prendra fin le 31 décembre 2026.

26- EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL DU KERVER : CONVENTION DE REGIE.

Par délibération en date du 21 décembre 2021, le Conseil municipal décidait de reconduire le principe d'exploitation du camping municipal sous forme d'une régie intéressée, et autorisait Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante permettant d'aboutir à l'établissement d'un contrat d'une durée de deux années.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel à candidatures est paru dans le numéro 413 de la revue spécialisée « l'Officiel des Terrains de Camping » et sur son site Internet dédié, ainsi que dans le journal d'annonces légales « Ouest-France » le 27 janvier 2022 et sur le site « centraledesmarches.com ».

A la suite de l'examen des candidatures et de l'avis de la commission « Vie économique, Culture et Tourisme » en séance du 8 mars 2022, il est proposé au Conseil municipal de retenir la proposition de Messieurs Vincent Bassery et Manuel Rucar dont la candidature satisfait aux critères de recrutement.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la signature par Monsieur le Maire d'une convention de régie intéressée qui définit les obligations des deux parties et qui prévoit, pendant une durée de deux ans, de rémunérer les régisseurs suivant un taux représentant 21 % des recettes d'exploitation nettes (hors TVA et non compris la taxe de séjour), diminués de la facturation correspondant à la consommation d'eau des installations du camping

27- DÉPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION ROUTE DE SARZEAU.

La commune entreprend, avec l'appui de l'équipe de maîtrise d'œuvre ARTOPIA / LEGAVRE, l'aménagement de l'entrée de bourg de St Gildas de Rhuys (RD 198 / route de Sarzeau) avec comme principaux objectifs :

- Repenser et réaménager l'entrée de ville avec un traitement paysager adapté,
- Sécuriser cet axe routier fréquenté
- Desservir les quartiers nouvellement créés
- Anticiper la desserte des quartiers futurs
- Désengorger le centre-bourg en saison en incitant les visiteurs à se garer en entrée de ville pour emprunter la navette depuis le pôle multimodal ou les voies douces en direction du centre bourg

Ce projet a été travaillé en étroite collaboration avec Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et le conseil départemental du Morbihan.

Au vu de la vitesse excessive et pour sécuriser ce secteur, un terre-plein central puis un tourne à gauche ont été prévus au carrefour de Keroman depuis Sarzeau.



Pour répondre à cette nouvelle configuration, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à déplacer le panneau d'entrée d'agglomération en amont du futur terre-plein central au Point PR 13 + 655 comme ci-dessus précisé

28- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de la prise de fonction au sein des services de la commune de Pascal MERCIER en tant que Responsable patrimoine bâti, voirie et réseaux depuis le 1^{er} mars, de Liza POULIQUEN en tant qu'infirmière à la Maison de l'Enfance (temps non complet 20 %) depuis le 1^{er} mars, et de Jeanne GOBILLIARD en tant que Chargée d'opération Environnement et Urbanisme à compter du 4 avril 2022.
- Monsieur le Maire rappelle que le city-stade a été déconstruit dans le cadre de l'aménagement urbain actuel. Une réflexion est en cours concernant la réhabilitation du site actuel. Le city-stade sera remplacé par un équipement neuf à l'automne sur un autre site dont le projet est à l'étude.

L'ordre du jour étant clos, la séance s'achève à 21 h 45.

Le Secrétaire de séance

A. Mauffret

Le Maire

A. Layec